

Le Législatif de Châtel-Saint-Denis souhaite que l'Exécutif étudie une amélioration de l'ensemble du site

Le stade du Lussy attendra un peu

« STÉPHANE SANCHEZ

Sport » Le Conseil communal peut faire mieux. C'est du moins l'avis du Conseil général, qui a refusé à l'unanimité jeudi un crédit d'étude de 120 000 francs pour la construction d'un bâtiment et la création d'un terrain de foot synthétique, au stade du Lussy. Objet refusé, mais pas enterré: par 43 voix (3 abstentions), le législatif a reporté l'objet, en demandant à l'exécutif de présenter une nouvelle copie.

Tant la commission financière (unaniment défavorable) que les quatre groupes sont montés au créneau. D'abord pour saluer en préambule l'initiative de l'exécutif en faveur des sociétés, les socialistes saluant au passage la volonté de réunir le foot, l'athlétisme, la boxe et la lutte sous un même toit. L'étude devait en effet porter sur un bâtiment de 8000 m³ (4 mio de francs) construit sur deux étages, comprenant plusieurs vestiaires, une grande salle de boxe, une salle de lutte, une salle de théorie et des locaux de stockage de matériel.

Etude trop restreinte

Ensuite? C'est le PLR qui s'est montré le plus incisif. L'étude projetée, constate le groupe, ne traite pas du parking, d'une capacité insuffisante pour quatre clubs. Elle n'envisage pas la rénovation, voire la transformation du bâtiment actuel pour y inclure les locaux projetés. Elle n'aborde pas la mise aux normes énergétiques de l'éclairage du terrain principal. Et elle fait l'impasse sur la correction de la «planéité» de ce terrain et de la piste d'athlétisme. «Le nouveau bâtiment et le terrain synthétique sont-ils vraiment prioritaires?» interrogent les radicaux, en appelant à une étude globale et à une planification des dépenses.

Même discours du côté des socialistes, ouverts à une mise en œuvre par étapes. L'UDC prie l'exécutif de proposer des crédits d'études distincts pour les bâtiments et le terrain synthétique (1,5 mio de fr.), requête aussi formulée par la commission des finances. Le PDC, de son côté, veut une étude «plus approfondie», qui tienne compte «de l'ensemble des besoins des sociétés locales».



Le Conseil général souhaite que l'étude englobe le bâtiment existant, le terrain principal, le tartan, le parking et l'éclairage. Vincent Murith

Dettes et revenus en question

L'évolution de la dette nette et l'augmentation des revenus du Conseil communal ont interpellé, jeudi.

La planification châteloise prévoit 40,1 mio de francs d'investissements cumulés entre 2016 et 2020 (dont 18,8 mio pour l'école et la halle des Pléiades). Elle portera la dette nette à 73 millions. De quoi préoccuper la commission financière, qui a demandé des priorités. Le groupe PLR a quant à lui dénoncé la progression prévue de l'endettement net (+240 fr. par habitant et par an). «Pour éviter une hausse fiscale», le groupe souhaite que cette progression se cale sur l'évolution de la population et des projets immobiliers, qui piétinent. Soit +63 fr. par habitant et par an.

Le groupe UO-PS, de son côté, s'est dit interpellé par la «forte augmentation de la rétribution» de l'exécutif, surtout du syndic et du vice-syndic. Une évolution difficile à justifier, alors que

la population voit en général «ses charges augmenter et son pouvoir d'achat diminuer», estime la gauche. «Nous aurions aimé que cette évolution se fasse progressivement et après un certain temps.»

«Nous avons amorcé cette législature avec une nouvelle rémunération, mais qui restera la même durant les prochaines», explique le syndic Damien Colliard. L'exécutif s'est basé sur des communes similaires, en se calant sur la plus haute classe de collaborateur (150 000 fr.), pondérée par le taux d'occupation de la fonction. Soit 50% (75 000 fr.) pour le syndic, 25% (37 500 fr.) pour le vice-syndic et 20% (30 000 fr.) pour les conseillers. Les débours et autres frais disparaissent. «Le syndic percevait environ 42 000 fr. par an et un conseiller 26 000 francs. C'était très inférieur à ce qui se pratiquait ailleurs. Nous sommes aujourd'hui proches de Bulle, par exemple.» » **SZ**

BUDGETS APPROUVÉS

Fonctionnement Amendement au règlement dentaire oblige, le budget prévoit 403 000 francs de perte, pour 39,8 millions de francs de charges.

Investissement Report du projet du stade du Lussy faisant, le budget d'investissement prévoit 19,5 millions de francs de charges et un excédent de dépenses de 4 millions de francs.

Nouveaux crédits Le Législatif a débouqué 262 000 fr. pour améliorer la production de chaleur à la piscine, 160 000 fr. pour paver la place de l'Institut, 700 000 fr. pour l'étude du déplacement de la gare, 445 000 fr. pour un bassin de rétention, 690 000 fr. pour la création d'un parking de covoiturage à la route de Vevey, 240 000 fr. pour le remplacement d'un véhicule de la voirie, 50 000 fr. pour l'achat d'un pick-up pour le service forestier, 70 000 fr. pour raccorder La Cierne au réseau d'eaux usées, 43 000 fr. pour protéger les Rosalys des crues du Radzy et enfin 40 000 fr. pour refaire la route de la Saira. **SZ**

Vision déjà globale

«Nous avons déjà mené un sondage global. Certains ont raté ce train», réplique Christine Genoud, conseillère communale en charge du dossier. Le syndic Damien Colliard appuie: «Nous travaillons à l'acquisition de terrains en zone d'intérêt général, en face du parking actuel, afin d'agrandir ce parking. La planification a été faite: nous rénovons plus tard le bâtiment existant, la piste et l'éclairage.» En vain: l'exécutif n'a pu que prendre acte du report. Il présentera «une nouvelle demande de crédit pour une étude globale».



Rodolphe Genoud (UDC-PAI) présidera le législatif dès le 1^{er} mai 2017

Le législatif a par contre approuvé les dix autres crédits soumis (ci-contre). Seul le règlement sur la participation aux coûts des traitements dentaires scolaires a été amendé. La commune participera désormais aux soins dentaires des enfants de familles modestes (mais plus aux soins orthodontiques). Du coup, elle souhaitait ne plus subventionner que les contrôles dentaires (chez le dentiste scolaire) des enfants de familles modestes. Les groupes PDC, l'UDC-PAI et UO-PS, eux, l'ont invitée à continuer d'offrir ces contrôles à tous les enfants en âge de scolarité obligatoire, comme jusqu'ici. Proposition approuvée par 41 voix contre 5. »

L'OCN va s'agrandir à Vuadens

Succursale » Après celle de Domdidier, c'est au tour de la succursale «bulloise» de l'Office de la circulation et de la navigation (OCN) de s'agrandir. A l'enquête publique depuis hier, le projet d'extension prévoit la construction de deux nouvelles pistes de contrôle, ce qui portera leur nombre à quatre au total.

Installé à Vuadens depuis 2005, le site est actuellement exploité au maximum avec environ 20 000 véhicules contrôlés chaque année. Cet agrandissement va permettre de doubler la capacité du site. La croissance de la population

mais aussi la présence dans la région d'entreprises actives dans le génie civil induisent une augmentation du nombre de véhicules.

40 000 véhicules

La capacité maximale de contrôles une fois l'extension réalisée

«Dans le canton, on s'attend à ce que le nombre de véhicules passe de 260 000 actuellement à 330 000 en 2030, soit une

augmentation de 26%», indique Marc Rossier, directeur de l'OCN. Et de préciser que la succursale proposera les mêmes prestations qu'actuellement.

L'extension concerne aussi la partie administrative, qui sera agrandie d'environ 30 m². Sur le toit du bâtiment, 180 m² de panneaux photovoltaïques seront posés. Le coût global du projet s'élève à 5 millions de francs. Il est prévu que les travaux débutent en juin 2017 pour une durée d'un an. «L'exploitation de la succursale sera maintenue durant les travaux», précise Marc Rossier. »

MAUD TORNARE

Des travaux prévus au CO de Pérolles

Fribourg » Le Cycle d'orientation (CO) de Pérolles fera l'objet de travaux l'an prochain. Deux salles, dédiées aux activités créatrices manuelles et à l'informatique, seront créées au deuxième étage de l'aile de l'établissement. L'opération permettra d'aménager deux salles de classe supplémentaires dans le bâtiment principal. Les travaux, devisés à 1,15 million de francs (une subvention cantonale de 200 000 francs est attendue), permettront également de créer un espace de travail unique réservé aux enseignants au troisième niveau de l'aile.

L'investissement a été accepté jeudi soir par les délégués des

communes membres de l'Association du Cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français. La mise à l'enquête est prévue d'ici à la fin de l'année et les travaux doivent être achevés pour la rentrée 2017. Ces nouvelles salles – le CO en compte 27 depuis 1996 – s'imposent par une augmentation des effectifs à l'horizon 2018 (530 élèves à ce jour).

Les délégués ont aussi validé 325 000 francs à investir pour créer deux salles de classe et demie supplémentaires au CO de Sarine Ouest à la rentrée 2017. Plusieurs crédits pour l'acquisition de matériel informatique ont encore été approuvés.

Le budget de fonctionnement 2017 de l'association présente un total des charges de 28,5 millions (+7,8%). La hausse s'explique principalement par une augmentation de la masse salariale des enseignants.

La création d'un nouveau CO sur l'axe Fribourg – Givisiez – Belfaux – Grolley – Haut-Lac français occupera l'association dès l'an prochain. «La réalisation est prévue pour la fin de la présente législature (soit l'horizon 2021, ndlr)», rapporte en aparté Carl-Alex Ridoré, préfet de la Sarine et président de l'association. Un calendrier sera présenté aux délégués au printemps 2017. » **THIBAUD GUISSAN**